

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220607-19	<u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de juin le sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES DU 4 AU 16 RUE DES COMBES

Afin de régulariser l'alignement actuel et d'intégrer ces parcelles au domaine public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir six parcelles de terrain situées en bordure de voirie, appartenant aux riverains suivants :

NOMS	ADRESSE	N° DE PARCELLE	SURFACES
M. MULLER Claude	4 rue des Combes	AO 423	24 m ²
M.RERAT Guy Mme GERARD Jennifer	8 A rue des Combes	AO 419	43 m ²
SCI TULOOUT-CADAUT Max	8 rue des Combes	AO 417	20 m ²
M. et Mme LOUVET Rémi	10 rue des Combes	AO 415	43 m ²
M. et Mme HAAS Lionel	12 rue des Combes	AO 413	46 m ²
M. et Mme MUTH Philippe	9 rue de l'Eglise BONDEVAL	AO 411	4 m ²
TOTAL			180 m ²

L'acquisition de ces parcelles sera réalisée au prix de 3 euros le m², soit un montant total de 540 €

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ces terrains.

La Commission Urbanisme, réunie le 09 mai 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/ par**

- autorise l'acquisition de ces parcelles
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

Le Maire
Daniel BUCHWALDER